



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/362
1er mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DE LA SUÈDE AU CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 15 avril 1998 par le Ministre suédois des affaires étrangères, attestant que M. Per Augustsson et M. Klas Nyman ont été nommés représentants suppléants de la Suède au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
